
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0388 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication section: Technique, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS EN STIC SECTION: TECHNIQUE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BADO BASSIMA IGNACE	229248	31/07/86
2	BASSOLE OLIVIER	239275	14/05/80
3	FAYAMA OUMAR	211824	20/10/79
4	GAGRE WENDINYOLSDE LEON	239266	10/11/84
5	OUEDRAOGO HAROUNA	229243	31/12/82

Arrêté la présente liste à 5 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE